

La longue amitié franco-suisse

par Pascal Couchepin

LA France et la Suisse célèbrent cette année le bicentenaire de l'Acte de médiation donné par Bonaparte à la Suisse pour rétablir la stabilité dans le pays en proie à des révoltes continuelles contre la République helvétique une et indivisible. Il est rare que des autorités politiques de deux pays rappellent ensemble le souvenir d'un document vieux de deux cents ans. Ce d'autant plus qu'à l'époque les deux pays n'étaient égaux ni en fait ni en droit. Bonaparte bâtissait ce qui allait devenir son empire. La Suisse n'était qu'une pièce dans ce grand dessein. L'Acte de médiation fut donné, dit-on, à la Suisse. En réalité, il fut imposé. Malgré cela, nous célébrons volontiers la sagesse politique qui a dicté ce texte, qui a convenu aux intérêts de la Suisse et de la France.

Nous ne célébrons pas la soumission de la Suisse à la volonté du premier consul. Les historiens ont démontré que Bonaparte n'avait pas, en donnant l'Acte de médiation à la Suisse, des préoccupations philanthropiques. Il servait, ce qu'on ne saurait lui reprocher, les intérêts de sa politique. L'Acte de médiation fut une sorte de Restauration, une Restauration intelligente qui a conservé un certain nombre d'acquis du régime précédent, la République helvétique.

Cette République trop centralisatrice ne pouvait donner satisfaction aux habitants des petites communautés suisses, différentes par l'environnement géographique et historique. Comment concilier dans un corset trop étroit Bâle, la ville d'Erasmus, ou Genève, celle de Calvin, avec les aspirations des cantons de la Suisse centrale habitués à régler leurs problèmes dans des débats sur la place publique, en *Landsgemeinde*.

L'Acte de médiation de 1803 a rétabli la souveraineté de 13 cantons et en a créé 6 autres. L'Ancien Régime était paralysé par le poids de Berne, qui couvrait le tiers de la Confédération. Depuis 1803, un certain équilibre a été créé entre cantons, empêchant la domination de l'un d'eux sur tous les autres. Ainsi étaient créées les bases territoriales de l'Etat fédéral moderne de 1848.

L'Acte de médiation donné aux Suisses par le premier consul fut

donc un acte de grande intelligence politique. A ce titre déjà, il mérite une célébration publique. Intelligence politique car il tenait compte de la réalité suisse. Les Suisses ont toujours eu la conviction que rien n'est durable qui n'est fondé sur une analyse pragmatique de l'environnement culturel, social et économique. Ils sont allergiques aux grandes visions qui se concrétisent au lendemain des révolutions. Ils ont aussi une profonde méfiance face au pouvoir personnel, d'où le système gouvernemental collégial et la présidence tournante, qui ne dure qu'une année.

Cette attitude face au pouvoir est une force et une faiblesse. C'est une force, car les Suisses ont ainsi toujours échappé aux tentatives totalitaires, aux mirages des régimes d'ordre qui veulent réformer ou rééduquer la société. C'est peut-être aussi une faiblesse lorsqu'une approche trop pragmatique empêche de percevoir la dimension historique d'un événement.

Question impertinente pour beaucoup de mes compatriotes : un système qui privilégie l'équilibre des forces peut-il évoluer sans pression extérieure ?

On peut, à ce titre, évoquer l'erreur d'appréciation des grands commis de l'Etat et des politiciens de l'époque lorsque fut signé le traité de Rome. Ils n'ont pas cru qu'il était possible de bâtir autre chose qu'une zone de libre-échange en Europe. Aujourd'hui encore, de larges cercles de l'opinion publique suisse doutent de la capacité de l'Union européenne de dépasser la coordination économique pour vouloir une politique commune, notamment en matière de politique étrangère et de défense.

Ainsi va la Suisse à pas lents, j'aimerais pouvoir dire à pas sûrs comme en montagne. Mais est-ce encore possible d'avancer à pas lents dans un monde qui évolue à un rythme accéléré ? Le rythme des événements actuels est probablement comparable à celui qui a marqué l'Europe de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle.

On peut se poser une question impertinente pour beaucoup de mes compatriotes : un système qui privilégie l'équilibre des forces peut-il évoluer sans pression extérieure ? La Suisse, sans adhérer à l'Union européenne, subit l'influence de cette dernière. Mais, finalement, ce destin n'a rien d'original. Aucun pays aujourd'hui ne peut ignorer les besoins de ses voisins et de la communauté internationale. Même le plus puissant des pays du monde est confronté au « *soft power* » de l'opinion publique. La souveraineté n'est plus absolue, si elle l'a jamais été. Beaucoup de tâches ne peuvent être accomplies qu'en commun, au-delà des Etats nationaux.

Nos relations entre la France et la Suisse ont toujours été exemplaires. La France n'a jamais cherché à annexer des territoires helvétiques, même ceux qui ont en partage le français, à l'exception du court épisode de l'annexion du département du Simplon à l'Empire napoléonien. La France a tou-

jours respecté l'identité suisse. Cette attitude de respect mutuel s'est concrétisée dans de multiples accords, dont le premier date du lendemain de la bataille de Marignano, en 1515, qui avait marqué la fin des ambitions expansionnistes de la Suisse. Quelques années avant l'Acte de médiation, en 1777, le serment de Soleure avait confirmé la volonté française de respecter l'indépendance et la neutralité de la Suisse, gardienne des grands axes alpins.

L'Acte de médiation imposé par la France illustre le fait qu'aucun pays ne peut se désintéresser de ce qui se passe chez son voisin. Grands ou petits pays, nous sommes solidaires. La France a décidé de jouer ses cartes à l'intérieur de l'Union européenne. Elle en est un moteur. Le fait qu'un ancien président de la République française préside la Convention européenne chargée de proposer les réformes

mal du régime de Saddam, tout comme le mal de Ben Laden, est profondément et largement enraciné dans les vastes territoires de la pauvreté, du désespoir et de l'humiliation. Il est peut-être encore plus profondément enraciné dans l'envie terrible et furieuse que l'Amérique éveille depuis de nombreuses

Après la seconde guerre mondiale, le plan Marshall a profité davantage à l'Amérique et à la paix dans le monde que toutes ses armes

La campagne actuelle pour la guerre n'émane ni de la soif du pétrole ni d'un désir colonialiste. Elle émane principalement d'une rectitude simpliste qui aspire à extirper le mal par la force. Mais les

années – pas seulement dans les pays du tiers-monde, mais aussi dans de larges secteurs de la société européenne.

Il incombe à celui qui tout le monde envie de ne pas essayer d'ex-

des institutions communautaires en est une preuve supplémentaire.

La Suisse, elle, a décidé de s'approcher de l'Europe par le biais de négociations sectorielles. Les sept accords issus des premières négociations bilatérales sont maintenant en vigueur. Nous espérons prochainement aboutir à la signa-

PASCAL COUCHEPIN est président de la Confédération suisse.

ture de nouveaux accords portant sur une dizaine de sujets, notamment la fiscalité de l'épargne, la lutte contre la fraude douanière, l'adhésion au système de Schengen et à l'accord de Dublin. Le gouvernement suisse reste convaincu, dans une vision à long terme, que l'adhésion à l'Union européenne demeure un objectif. Mais dans un système de démocratie directe, il faut résoudre les problèmes les uns après les autres, faute de quoi le cumul des oppositions partielles rend le succès impossible.

Notre culture politique est ainsi faite. Bonaparte l'avait compris. Il admettait que ce pays devait rester divers, que les mœurs suisses ne s'accordaient pas tout à fait avec celles des autres contrées. Cette culture privilégie l'équilibre par rapport à l'audace. C'est le prix des libertés locales, d'une souveraineté partagée, car notre décentralisation est plus qu'une décision de nature administrative. Elle est réellement une souveraineté partagée. Le pouvoir central n'a de pouvoir qu'expressément délégué par une disposition précise de la Constitution. Cette conception va au-delà du principe de subsidiarité cher à l'Union européenne. Et, de temps en temps, nous avons la faiblesse de penser que cette dernière pourrait s'inspirer du système suisse pour régler le problème des compétences respectives de la Commission et des Etats membres.

La commémoration de l'Acte de médiation contribue à renforcer entre la Suisse et la France l'estime et l'amitié fondées sur une appréciation raisonnable des réalités politiques qui ont été les caractéristiques de notre histoire commune. Cette commémoration historique est l'occasion d'approfondir des liens politiques et culturels sincères. Cette année, les rencontres franco-suisse au plus haut niveau le démontrent.

tirer cette envie et cette haine des cœurs envieux en n'utilisant que la manière forte : après la seconde guerre mondiale, le plan Marshall a profité davantage à l'Amérique et à la paix dans le monde que toutes ses armes anciennes et nouvelles mises ensemble.

La manière forte est nécessaire, mais elle sert à décourager ou à repousser l'agression, pas à vouloir « *imposer le bien* ». Et, même si l'on brandit la manière forte pour repousser ou déjouer l'agression si elle se produit, il est indispensable que cela soit fait par la communauté internationale – ou au moins un large consensus de pays. Sans quoi la manière forte risque de faire redoubler la haine, le désespoir et le désir de vengeance qu'elle voudrait déjouer.

Amos Oz
Traduit de l'anglais par
Florence Lévy-Paoloni.
© Amos Oz 2003

Croatie : objectif Europe ! par Stipe Mesic

LA Croatie vient de se porter candidate à l'adhésion à l'Union européenne. Elle répond ainsi aux aspirations de

ses citoyens, convaincue que les progrès accomplis, spécialement ces dernières années, justifient sa décision. A l'heure de l'élargissement historique de l'UE, la Croatie exprime avec détermination son désir d'inscrire son destin au sein de la communauté des nations européennes, dont elle partage les valeurs : celles de l'Europe unie, fondée sur la démocratie, le droit, la tolérance, et la libre entreprise. A son tour, elle prend date pour 2007. Grâce aux efforts qu'elle accomplira d'ici là, grâce aussi au soutien de ses amis européens, notamment de la France, elle sera au rendez-vous.

Entre-temps, la Croatie continuera à adapter ses institutions, son économie et sa société aux normes de l'Union. Si nous soumettons aujourd'hui notre candidature c'est que nos résultats nous le permettent. Nous espérons vivement que les quinze accueilleront favorablement notre décision, qu'ils nous reconnaîtront prochainement le statut de candidat officiel, ouvrant la voie aux négociations d'adhésion.

Dès mars 2000, j'appelais dans ces colonnes à « *un geste décisif qui rapprocherait la nouvelle Croatie* » de l'Europe. Les engagements alors pris ont été respectés et tous reconnaissent l'ampleur du chemin parcouru. Pour l'heure, notre objectif est d'assurer un rythme de réformes et de négociations d'adhésion qui canalise toutes les énergies de notre pays en direction du projet européen et qui nous permette de rejoindre l'UE à la date fixée. L'adhésion de la Croatie élargira l'espace de sécurité et de prospérité vers l'Europe du Sud-Est, lui donnant ainsi « *plus d'Europe* », encourageant les autres pays de la région à persévérer dans la même voie.

Par sa position, la Croatie constitue la façade méditerranéenne d'une Europe centrale sur le point de rejoindre les quinze. En 1990, son niveau de développement économique la plaçait avec la Slovaquie en tête des pays en transition susceptibles d'intégrer l'UE. C'est donc naturellement qu'après son indépendance notre pays a dirigé ses efforts vers son intégration européenne. La guerre à laquelle nous avons été confrontés en 1991 a brutalement mis un coup d'arrêt temporaire à nos ambitions. Aujourd'hui, ce conflit appartient au passé. Les armes ont laissé la place à des relations normalisées, ouvrant la voie à la réconciliation avec la Serbie-Monténégro, ainsi qu'à la reconstruction et à la coopération.

Élément-clé de ce processus : le retour de quelque 300 000 réfugiés, dont 100 000 d'origine serbe. Nous déployons d'intenses efforts pour reconstruire les maisons de tous ces citoyens croates. Convaincus de la nécessité d'une réconciliation juste et durable nous avons assuré le Tribunal pénal international de La Haye de notre pleine coopération. Nous considérons en effet que tous les inculpés de crimes de guerre, fût-ce parmi les soldats engagés dans la défense de notre pays, doivent être traduits devant la justice, afin que soient établies les responsabilités individuelles et écartée toute mise en cause collective des peuples dans leur ensemble.

Aujourd'hui, la Croatie est en plein essor. Depuis l'alternance de janvier 2000, le rythme des réformes s'est accéléré. A bien des égards, la Croatie a rejoint la plupart des futurs membres de l'UE : PIB par habitant supérieur à 5 000 euros par an, croissance de 5 %, inflation inférieure à 3 %, à quoi s'ajoutent les recettes d'un tourisme en expansion, avec plus de 7 millions de visiteurs en 2002. Ces considérations, pour capitales qu'elles soient, n'auraient pas suffi à légitimer notre candidature. Ce qui lui donne tout son poids, c'est le désir de l'écrasante majorité de notre peuple, dont l'aspiration à rejoindre l'UE s'est traduite au Parlement croate par un vote unanime.

Sur le plan politique, des avancées manifestes ont été réalisées quant à la satisfaction des critères de Copenhague, notamment avec

les réformes de la justice et l'adoption de dispositions législatives visant à renforcer l'Etat de droit, la nature démocratique de nos institutions et les libertés publiques. La Croatie s'est récemment dotée d'une nouvelle loi constitutionnelle garantissant les droits de ses minorités selon les normes européennes

STIPE MESIC est président de la République de Croatie.

les plus exigeantes. Bien qu'elle dispose en théorie d'un délai de six ans, elle a d'ores et déjà rempli plus de la moitié des engagements pris en 2001 aux termes de l'Accord de stabilisation et d'association, accord que les quinze concluent avec les « *candidats potentiels* ».

Feuille de route du gouvernement, le Programme national pour l'Union européenne rassemble, lui, un chapelet de mesures destinées à achever l'harmonisation de notre législation. Enfin, sur le plan commercial, la Croatie est profondément liée à l'UE, réalisant deux tiers de ses échanges avec ses membres, qui sont aussi les principaux investisseurs dans notre économie.

La France a joué un rôle essentiel dans le rapprochement institutionnel entre la Croatie et les autres pays de la région, et l'Union : l'acte de naissance de ce processus, lancé en novembre 2000, fut en effet le sommet de Zagreb, organisé sur l'initiative du président Jacques Chirac, et que j'ai eu l'honneur de présider à ses côtés. En décembre 2001, à l'occasion de la visite à Zagreb de M. Chirac, j'ai pu une fois encore mesurer son engagement en faveur de nos ambitions européennes. Le soutien que nous témoigne la France s'est aussi traduit par le récent vote de l'Assemblée nationale en faveur de la ratification de l'Accord de stabilisation et d'association.

En nous portant candidats, nous souhaitons aussi apporter notre contribution à l'avènement d'une Europe élargie, forte de son héritage culturel commun

En nous portant candidats, nous souhaitons aussi apporter notre contribution à l'avènement d'une Europe élargie, forte de son héritage culturel commun, unie en matière de politique étrangère et de sécurité. Nous avons la certitude que notre exemple constituera un encouragement pour les pays du Sud-Est européen – Macédoine, Albanie, Serbie-Monténégro et Bosnie-Herzégovine – et les aidera à trouver une ardeur nouvelle pour poursuivre les réformes. Conscients qu'il en va de l'intérêt général de cette région, nous continuerons à intensifier notre coopération avec ces pays afin de faciliter leur redémarrage économique et leur normalisation politique.

En 2004, dix pays rejoindront l'UE. A plusieurs reprises dans son histoire, le peuple croate a exprimé le désir de renouer avec ses racines européennes. Il espère donc, en 2007, voir réalisée cette aspiration. L'intégration européenne de la Croatie doit se faire à son rythme et selon ses propres résultats. Il nous appartenait de choisir le meilleur moment pour poser notre candidature, il en va de notre responsabilité à l'égard de nos concitoyens. C'est chose faite. Ce que nous attendons désormais de l'Union, c'est qu'elle étudie notre candidature, mesure la détermination qui est la nôtre, avant de nous reconnaître le statut de candidat officiel. Pour le reste, c'est à nous de faire nos preuves.

Traduit du croate par
Zvonimir Frka-Peticic.

Contre cette guerre

Suite de la première page

Tous ceux qui considèrent l'Amérique comme l'incarnation du Grand Satan ont également tendance à considérer Israël comme le Petit Satan, le bébé de Rosemary. Beaucoup de gens honnêtes et éclairés, ayant des opinions pragmatiques, s'opposent à cette guerre, même s'ils ont soutenu la guerre contre l'Irak après l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990.

Mais, aujourd'hui, la gauche européenne dogmatique et sentimentale n'hésite pas à donner la main à la droite réactionnaire et raciste dans la campagne de diffamation anti-américaine, dont une partie s'inspire directement des inepties des communistes et des nazis – tous les maudits slogans comme « *les tentacules de la pieuvre de Wall Street* » ou « *la sinistre*

conspiration judéo-capitaliste et sioniste pour diriger le monde ». Mon refus de la guerre contre l'Irak est sérieusement mis à l'épreuve chaque fois que j'entends ces voix détestables.

Courrier
INTERNATIONAL

Les scénarios du Pentagone

CE QUE SERA LA GUERRE

EN KIOSQUE CHAQUE JEUDI, 3 €

N° 16
Février
3,80 €

Le Monde
initiatives

Le constat est économique, la réalité est sociale.

LE DOSSIER DU MOIS

Une cause nationale
Des illettrés par millions